

1 – Définition brute d'une chambre d'hôte.

A la manière des dissertations telles qu'elles nous ont été enseignées à l'école, rien ne vaut une tentative de définition pour commencer. Nous avons donc le mot « chambre » et le mot « hôte ».

La chambre est une pièce d'habitation où l'on dort. Il est amusant d'ailleurs d'appliquer les règles de la dissertation à des concepts aussi évidents.

L'hôte, lui, à deux sens opposés, ce qui génère une possible confusion de sens sur le terme de « chambre d'hôte ».

L'origine du mot « hôte » vient du latin hospitem, dont on conjecture deux étymologies : du sanscrit « gosha », qui signifie « station des vaches », et « pati », qui signifie « maître » : le maître de la station des vaches où s'arrête le voyageur ; ou bien « ghaspati », le maître qui donne à manger.

Ainsi, le sens premier serait celui du maître de la demeure, celui qui accueille.

Mais l'hôte est aussi le convive, l'invité, celui qui est reçu et que l'on traite bien. Ne dit-on pas « régaler ses hôtes » ?

Ainsi nous pouvons dégager deux sens à l'expression « chambre d'hôte » :

La première désigne une chambre de quelqu'un qui accueille les voyageurs dans son logis.

Par extension, cela pourrait désigner la chambre d'amis, celle qui est toujours libre, inutilisée, vacante tout au long de l'année.

La deuxième conduit à la même extension, mais opère un glissement de sens : ce n'est plus la pièce à coucher du propriétaire, mais la pièce pour les invités. Autrement dit, le lien avec la nature accueillante du maître des lieux est rompu. En d'autres termes encore, dans un premier cas l'expression désigne une qualité en cause d'un contexte (c'est à dire que l'espace en question hérite de sa nature du fait que le propriétaire est hospitalier) et dans le deuxième cas, la qualité est directement liée à la pièce, au même titre que « chambre d'ami », que le maître de l'habitation ait une volonté d'accueillir ou non.

Je consens que la distinction soit subtile, mais, je me dis que si les premières fois que j'ai entendu cette expression cela m'a fait douter de la définition du mot hôte, étant donné que je ne suis, a priori, ni plus intelligent ni plus idiot qu'un autre, il est probable que ce doute ait touché, et touche encore, un grand nombre de personnes et plus exactement de voyageurs.

Par conséquent, les deux expressions sont acceptables, c'est-à-dire : chambre d'hôte et chambres d'hôtes.

2 – Définition étendue d'une chambre d'hôte.

De la première définition, nous nous retrouvons face à un concept large : Une pièce pour faire dormir des personnes de passage. Attachons-nous donc, à présent, à définir ce qui va différencier la chambre d'hôte, de la chambre d'hôtel, du gîte, de la chambre d'étudiant etc.

Dans toutes les acceptations, les voyageurs s'arrêtent moyennant une rétribution, cet aspect ne pourra donc pas être un critère.

Par contre, si nous nous fixons sur la définition étymologique, la chambre d'hôte a la particularité d'être un endroit où dormir lors d'un trajet et non un lieu de résidence de vacances. En d'autres termes, elle est un lieu de passage et non une destination. C'est là une des premières caractéristiques notables des chambres d'hôtes par rapport aux autres types d'hébergements.

L'autre aspect important est, rappelons-le, la notion d'hôte au sens de « maître des lieux qui héberge chez lui ». C'est là certainement la substance même de ce type de logement. L'habitation où est reçu le voyageur n'est pas n'importe quelle maison, elle est le lieu de vie du propriétaire et de sa famille.

Par conséquent, toutes les pièces d'agrément sont partagées (note : nous sommes toujours dans le cadre d'une définition théorique) avec la famille qui accueille. Les voyageurs mangent avec le maître de maison, dans la même pièce que le reste de la maisonnée. Théoriquement donc, le voyageur intègre la maisonnée le temps d'une nuit. (Maisonnée définissant l'ensemble des habitants d'une même habitation particulière).

Nous y voilà : Au sens premier, la chambre d'hôte est une maison dont le propriétaire a décidé d'accepter d'héberger les voyageurs de passage dans la région. En tant qu'hôte, au matin, il accepte, cela va de soi, que le voyageur petit-déjeune avec lui et sa famille, avant de reprendre sa route.

Le maître mot est donc « hospitalité », c'est-à-dire la cordialité avec laquelle le maître de la maisonnée accueille quelqu'un chez lui.

Mais avec le développement exponentiel du tourisme et plus exactement des gîtes et chambres d'hôtes, la nature de ces dernières a changé.

3- Eventail des chambres d'hôtes aujourd'hui.

Avec les développements de ce type d'hébergement, les frontières avec l'hôtellerie sont logiquement devenues plus floues et donc sensibles.

Si nous en revenons à nos définitions théoriques, essayons une brève étude de cas extrêmes pour tenter une définition par la négative, pour tenter de faire apparaître les enjeux.

Revenons au premier aspect que nous avons dégagé : un lieu de passage.

La question du cas limite est donc : est-ce qu'une chambre d'hôte qui devient destination principale du voyageur répond encore à sa nature ?

Autrement dit, « passer ses vacances dans une chambre d'hôte » n'est-il pas un contre-sens ? Plusieurs cas de figures se présentent :

1. Les voyageurs visitent la région pour une semaine, cette chambre est un bon point d'hébergement. Chaque matin ils prennent la route pour ne revenir que le soir. Dans ce cas, nous restons dans le cadre de notre définition : la chambre est un lieu de passage.
2. Les voyageurs ont sympathisé avec le maître de maison, cela est réciproque. Ce cas, renvoie au deuxième aspect.
3. Les voyageurs ne bougent pas de la piscine, si ce n'est pour s'occuper d'huile, tout au long de la semaine et vivent comme ils le feraient dans un hôtel, un gîte ou un centre de vacances. Nous sommes dans ce cas précis dans de l'hôtellerie pure et dure.

Pour ce qui est du deuxième aspect qui est de faire partie de la maisonnée, les questions des cas limites sont :

1. Est-ce que si la chambre qui accueille est dans une grange séparée avec ses propres sanitaires nous sommes encore dans le cadre du lieu de vie de la famille ? Après tout, nous pourrions tout à fait imaginer ce cas, avec en plus, le matin, personne dans la maison principale si ce n'est une cafetière fumante et quelques viennoiseries préparées à l'attention des voyageurs. Dans ce cas, c'est le fait d'avoir préparé le petit-déjeuner qui marque l'hospitalité du maître de maison. Ce cas n'est donc pas révélateur.
2. Est-ce que si le propriétaire a la place d'accueillir 30 voyageurs, il s'agit encore d'une chambre d'hôte ? Et si non, à partir de combien de chambres ? Cette question a été tranchée par le législateur à 5 chambres. Soit. C'est le critère le plus révélateur et le plus compliqué à déterminer. En effet, selon notre définition, ce qui caractérise une chambre d'hôte c'est le caractère cordial de l'accueil. Or, « cordial » présuppose une certaine gratuité de l'intention, une hospitalité naturelle. La question devient donc : A partir de combien de voyageurs ne pouvons-nous plus être naturellement cordial et devenons-nous commercialement cordial ? Car c'est bien là l'enjeu : A partir de quel moment une chambre d'hôte devient-elle une activité hôtelière ?

Voilà donc la limite qui pose problème, celle entre une chambre d'hôte et, non pas un hôtel, mais, disons, une auberge.

De la petite cahute au fin fonds de la campagne où le voyageur trouvera une humble paille pleine de petits compagnons taquins mais tenaces, des sanitaires manuels sous forme de trou et de puits, et petit-déjeunera avec un couple de la forêt, à l'aube, avant d'aller couper du bois, alors qu'il fait froid et que la neige tombe à l'horizontale et cingle les visages (qui a dit que je force le trait ?!) à la mesure provençale, face à la mer azurée, en périphérie urbaine et vivante, dans une chambre à la couche double et molletonnée, aux sanitaires agrémentés de fonctions surprenantes, où le voyageur petit-déjeunera sur une terrasse en pierres de taille sur une chaise aux lignes adoucies par des années de réflexions en design, devant un buffet où des jus de fruits improbables côtoient différentes sortes de cafés le tout servi par des naïades ... (également ?!); jusqu'au manoir du plus pur style français, fort d'une dizaine de chambres, où

le voyageur hésitera, les nuits sombres, à traverser un couloir, même éclairé, tellement l'histoire et le passé suintent par chaque latte du parquet ciré, tellement il serait désagréable d'y croiser un drap blanc d'outre-tombe, pour au matin petit-déjeuner au milieu d'une terrasse de fins gravillons râtelés tous les soirs, prêt à croiser hercule Poirot ou Arsène lupin au détour d'un buisson ;
bref, de cet éventail sans fin, bien malin qui pourra dire ce qui est une chambre d'hôte de ce qui ne l'est pas.

Car même si le nombre de chambres dit une limite à la courtoisie naturelle possible, même si les labels tentent de séparer ce qui est de ce qui n'est pas, bien des manoirs seraient impossibles à entretenir sans leur transformation en hébergement, bien des voyageurs seront heureux de trouver un hôte sur leur trajet même si le rouleau de papier toilette ressemble étrangement à une innocente fougère, bien des maîtres de maison seront sincèrement heureux de pouvoir partager la qualité de leur accueil même s'il paraît ostentatoire.

Aussi, une fois de plus, la question des limites vient du fait de ceux qui ont dépassés ces limites, que ce soit du fait des voyageurs ou des chambrotiers.

Et si nous ne sommes pas, ici, en mesure d'identifier précisément ces limites, nous pouvons pour autant lister les cas où elles sont largement dépassées.

Amusons-nous un peu et imaginons des cas au-delà de tout :

Quand le voyageur demande à être remboursé du croissant qu'il n'a pas mangé.

Voilà un bel exemple de l'évolution du tourisme. Tout le monde parle des hébergeurs, personne ne parle des vacanciers. J'ai payé donc j'ai le droit. J'ai pas utilisé donc il n'y a pas de raison que je paye. Voilà l'exemple parfait de la confusion, du problème de l'identité des chambres d'hôtes quand elles sont prises pour une prestation hôtelière : Les voyageurs attendent un minima, minima qui est propre à chacun. Ils ont vite fait d'oublier que le prix de la nuitée, souvent, normalement, est moitié moins que dans un hôtel de début de gamme. Ils ont vite fait d'oublier que l'amateurisme (dans le sens où il n'est pas un professionnel de l'hôtellerie) du maître de maison n'est rien comparé à la sincérité de ces efforts pour qu'il se sente bien. Dans ce cas, donc, il s'agit souvent d'une chambre d'hôte, c'est le voyageur qui n'a pas compris ce que cela signifiait, il se peut d'ailleurs que ce même voyageur ne comprenne pas grand chose, à tout, globalement. Et si tous les voyageurs apportent de la joie, pour certains, c'est uniquement quand ils partent.

Quand le maître de maison ne vous a même pas demandé votre prénom et vous a juste parlé de toutes les améliorations qu'il allait faire, comment il allait transformer le grenier, la cave et le pigeonnier en chambre, et surtout, l'investissement que cela représentait, et qu'au passage, la troisième cannette de bière était offerte de bon cœur jusqu'au 21 juin.

Voilà un bel exemple d'aubergiste nous semble-t-il.

Quand votre chambre est une des 6 suites grand luxe, dont une est inutilisée (C'est la loi !), aménagée dans une bâtisse construite à cet effet, donnant d'un côté sur la piscine et de l'autre sur un parking, loin de la maison familiale, avec des tarifs dignes d'un bel hôtel.

Combien je vous dois vous dites ?!

Quand le voyageur vous demande s'il peut payer par carte bleue et soupir comme si le maître de maison était un attardé en entendant le refus.

Ne serait-il pas possible de légiférer sur un diplôme de vacancier ?

Bref, la liste est longue et les anecdotes nombreuses.

4 – L’avenir des chambres d’hôtes.

Je me tente à un exercice périlleux : la prophétie.

De toute évidence, le terme « chambre d’hôte » a un bel avenir devant lui. Par contre, la chambre d’hôte telle qu’elle est définie (au moins depuis qu’on écrit le sanscrit !) comme « la station des vaches où s’arrête le voyageur » risque elle, de voir sa définition se durcir étant donné le nombre croissant de personnes qui veulent s’ouvrir au voyageur (ou aux vaches).

Ainsi, dans ce mouvement, par le biais de la législation, une définition exacte de ce qu’est et ce que n’est pas une chambre d’hôte va se former. Plus que cela, pour peu que les médias s’en mêlent, ils ne feront pas que des habitations belles à voir (média oblige). De cela, la conséquence logique devrait être une idée établie de ce qu’est en droit d’attendre le voyageur, multipliant ainsi le nombre de ceux-qui-ont-le-droit-car-ils-ont-payé.

Pour peu qu’un de ces 4 matins, un couple d’urbains attrape une gastroentérite corsée suite à un croissant de la veille et, un contrôle sanitaire plus tard, la machine à contrôler se mettra en marche, pour le plus grand bonheur des professionnels de l’hôtellerie.

Le risque est évidemment que les chambres d’hôtes perdent petit à petit leur essence qui peut, il me semble, se résumer une phrase :

Dormir chez l’habitant (phrase dans laquelle tous les mots comptent)

Voici donc mes définitions :

Chambre d’hôte

Habitation dont le maître de maison accueille avec cordialité les voyageurs au sein de sa maisonnée moyennant une rétribution pour la nuit et le petit-déjeuner

Chambre d’hôtes

Pièce à coucher disponible pour les voyageurs accueillis par le maître de maison.

Chambrotier

Propriétaire d’une chambre d’hôte.

Droits de reproduction de ce texte :

Sur le réseau internet (tous formats) :

libre sous réserve du lien actif vers <http://www.chambres-hotes.org>

Sur papier :

libre sous réserve de mention de <http://www.chambres-hotes.org>